

Section II : L'aptitude de la personne à s'engager

Plan :

- ✓ La définition du contrat
- ✓ La formation du contrat
- ✓ L'exécution du contrat
- ✓ La fondamentalisation et la constitutionnalisation du droit des contrats

§ 2 / La formation du contrat

1) Les vices du consentement :

✓ L'erreur, protection de la victime :

Art 1111: « L'erreur n'est une cause de nullité de la convention que lorsqu'elle tombe sur la substance même de la chose qui en est l'objet ».

✓ Notion de qualité substantielle

✓ Affaire du Verrou de Fragonard : entrée du doute sur l'authenticité de l'œuvre dans le champ contractuel (Civ. 1^{ière}, 24 mars 1987)

- ✓ **Le dol** : délit civil de son auteur
- ✓ Art 1116 CC : « Le dol est une cause de nullité de la convention lorsque les manœuvres pratiquées par l'une des parties sont telles, qu'il est évident que, sans ces manœuvres, l'autre partie n'aurait pas contracté ».
- ✓ Réticence dolosive des banques à propos du cautionnement : Civ. 1^{ière}, 13 mai 2003

2) L'objet et la cause :

✓ **L'objet** : les choses dans le commerce juridique

Art 1128 du Code civil : « Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce juridique qui puissent être l'objet de conventions ».

✓ La question de la marchandisation du corps humain : retour sur l'affaire *Our Body*

✓ **La cause :**

Article 1131 du Code civil : « L'obligation sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, ne peut avoir aucun effet ».

✓ **Objet et cause objectifs , miroir l'un de l'autre dans les contrats synallagmatiques.**

- ✓ **La cause objective:**
- ✓ Obligation essentielle du contrat
- ✓ Arrêts chronopost
 - ✓ Com 22 oct 1996 : « spécialiste du transport rapide garantissant la fiabilité et la célérité de son service, la société Chronopost s'était engagée à livrer les plis dans un délai déterminé, et qu'en raison du manquement à cette obligation essentielle la clause limitative de responsabilité du contrat, qui contredisait la portée de l'engagement pris, devait être réputée non écrite ».
 - ✓ Com 30 mai 2006

✓ La cause subjective:

- ✓ La cause subjective et les motifs illicites :
- ✓ Arrêt galopin Ass. Plén., 29 oct. 2004 : « n'est pas nulle comme ayant une cause contraire aux bonnes mœurs la libéralité consentie à l'occasion d'une relation adultère ».

§ 3 / L'exécution du contrat

- ✓ Quoi exécuter : Distinction obligation de résultat et obligation de moyens
Exemple : Obligation de soins du médecin qui est une obligation de moyens
- ✓ Qui doit exécuter : articulation de la force obligatoire du contrat et relativité du contrat.

§ 3 / L'exécution du contrat

- ✓ Hypothèse des groupes de contrats :
 - Chaines homogènes de contrats
 - Chaines hétérogènes de contrats

§ 4 / Les sanctions des vices de formation ou d'exécution

- ✓ Les vices dans la formation :
 - Nullité relative et nullité absolue
 - Nullité du contrat ; restriction à la clause ou survie de la clause (clause compromissaire) ; extension de la nullité (indivisibilité)

§ 4 / Les sanctions des vices de formation ou d'exécution

- ✓ Les vices dans l'exécution : Résolution et responsabilité contractuelle

Clauses limitatives de responsabilité

Com., 29 juin 2010, Faurécia :

- « Mais attendu que seule est réputée non écrite la clause limitative de réparation qui contredit la portée de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur ; que l'arrêt relève que si la société Oracle a manqué à une obligation essentielle du contrat, le montant de l'indemnisation négocié aux termes d'une clause stipulant que les prix convenus reflètent la répartition du risque et la limitation de responsabilité qui en résultait, n'était pas dérisoire, que la société Oracle a consenti un taux de remise de 49 %, que le contrat prévoit que la société Faurecia sera le principal représentant européen participant à un comité destiné à mener une étude globale afin de développer un produit Oracle pour le secteur automobile et bénéficiera d'un statut préférentiel lors de la définition des exigences nécessaires à une continuelle amélioration de la solution automobile d'Oracle pour la version V 12 d'Oracles applications ; que la cour d'appel en a déduit que la clause limitative de réparation ne vidait pas de toute substance l'obligation essentielle de la société Oracle et a ainsi légalement justifié sa décision ; que le moyen n'est pas fondé »

§ 5 / Le droit des contrat sort de sa bulle

- ✓ L'Etat écrit les contrats (contrat de travail , contrat de consommation)
- ✓ L'Etat contracte (PPP)

§ 5 / Le droit des contrat sort de sa bulle

- ✓ Le droit des contrat et le droit constitutionnel
- ✓ Le contrôle des clauses contractuelles
- Liberté contractuelle : Déc. 19 Décembre 2000, loi relative au financement de la sécurité sociale
- Obligations de réparer les dommages, déc. 9 novembre 1999, loi relative au Pacs

§ 5 / Le droit des contrats sort de sa bulle

- ✓ Contrôle par la CEDH de l'interprétation des contrats par le juge du droit des contrats
- ✓ Arrêt Pla et Puncernau c/ Andorre 13 juillet 2004
 - Arrêt Khurshid Mustafa et Tarzibachi c/ Suède, 3 sect., 16 déc 2008 (non-conformité d'une clause dans un contrat de bail, de l'interdiction d'antenne parabolique à l'égard du droit à la libre information)

§ 5 / Le droit des contrats sort de sa bulle

Cass. 3^{ième} civ. 22 mars 2006, Aff. des colocataires (contrôle de l'interprétation du contrat qui interdit la présence d'un tiers, sauf enfant mineur = accroissement du contrôle de l'interprétation par les juges du droit)

CONCLUSION

Là où les droits fondamentaux sont au centre, tout doit changer.